

<p>En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse (BNS) conduit la politique monétaire du pays. Conformément à la Constitution et à la loi, elle doit se laisser guider par l'intérêt général du pays et donner la priorité à la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. Elle établit ainsi une condition fondamentale pour l'évolution de l'économie.</p>	<p>Mandat</p>
<p>La stabilité des prix est une condition importante de la croissance et de la prospérité. L'inflation et la déflation entravent par contre le développement de l'économie: elles compliquent la prise de décisions pour les consommateurs et les producteurs, conduisent à une mauvaise allocation de la main-d'œuvre et du capital, provoquent une redistribution des revenus et des richesses, et pénalisent les acteurs les plus faibles sur le plan économique. La BNS assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle inférieure à 2% des prix à la consommation. La déflation, c'est-à-dire une baisse durable du niveau des prix, est elle aussi contraire à cet objectif. Une prévision d'inflation à moyen terme sert de principal indicateur pour les décisions de politique monétaire.</p>	<p>Stabilité des prix</p>
<p>La BNS met en œuvre sa politique monétaire en gérant les liquidités sur le marché monétaire et en influant sur le niveau général des taux d'intérêt au moyen du taux appliqué aux avoirs en comptes de virement. Son taux de référence est le Libor à trois mois en francs. De septembre 2011 à janvier 2015, la BNS a en outre fait prévaloir un cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro.</p>	<p>Mise en œuvre de la politique monétaire</p>
<p>La BNS exerce le monopole d'émission des billets de banque. En fonction des besoins du trafic des paiements, elle approvisionne l'économie suisse en billets répondant à des exigences élevées tant sous l'angle de la qualité que de la sécurité. A la demande de la Confédération, elle met également les pièces en circulation.</p>	<p>Approvisionnement en numéraire</p>
<p>Dans le domaine des paiements sans numéraire, la BNS met l'accent sur les opérations entre les participants au Swiss Interbank Clearing (SIC). Ces paiements sont exécutés dans le SIC au moyen des comptes de virement à la BNS.</p>	<p>Paiements sans numéraire</p>
<p>La BNS gère les réserves monétaires, qui constituent la majeure partie de ses actifs. Ces réserves lui permettent de disposer en tout temps de la marge de manœuvre nécessaire sur le plan monétaire. Leur volume résulte en grande partie de la mise en œuvre de la politique monétaire.</p>	<p>Gestion des actifs</p>
<p>La BNS contribue à la stabilité du système financier. Afin de remplir ce mandat, elle analyse les sources de risques pour le système financier et signale tout éventuel besoin d'agir. En outre, elle collabore à la conception et à la mise en œuvre du cadre réglementaire applicable à la place financière et surveille les infrastructures des marchés financiers reconnues d'importance systémique.</p>	<p>Stabilité du système financier</p>
<p>Aux côtés des autorités fédérales, la BNS remplit sa mission dans le domaine de la coopération monétaire internationale et apporte une aide technique.</p>	<p>Coopération monétaire internationale</p>
<p>La BNS fournit également des services bancaires à la Confédération. Pour le compte de cette dernière, elle exécute et reçoit des paiements, émet des créances comptables à court terme et des emprunts, assure la conservation de titres et passe des opérations sur les marchés des changes.</p>	<p>Services bancaires en faveur de la Confédération</p>
<p>La BNS dresse des statistiques sur les banques, les marchés financiers, la balance des paiements, les investissements directs, la position extérieure nette et les comptes financiers de la Suisse.</p>	<p>Statistique</p>